Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260520-202605004-DE

2026-05-004
Séance du Mercredi 20 Mai 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	19
Présents	19
Absents représentés	
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le vingt Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le treize Mai deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain (absent de 20h30 à 20h50), Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés :

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommée secrétaire : Mme LECANU Chloé

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-05-004 – SUBVENTIONS – Subvention exceptionnelle Comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les subventions de fonctionnement allouées aux associations pour 2026 ont été validées lors du conseil municipal du 10 février 2026.

Pour rappel, la subvention votée pour le comité des fêtes était de 3 579 €
- 1 879 € pour la fête des enfants
- 1 700 € pour le feu d'artifice

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260520-202605004-DE

Au vu de la demande formulée par le comité des fêtes, visant à organiser un vin d'honneur à l'occasion des 60 ans du comité, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 150.00 € au Comité des fêtes
- autorise Monsieur le Maire à mandater la subvention d'un montant de 150 € à l'article 6574 du budget de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)